

LISTE DES CAHIERS DES CHARGES REQUERANT UN REFERENCEMENT DES PRESTATAIRES

Le Conseil d'Administration de l'ADEME a voté le 23 octobre 2014 un nouveau système d'aide à la réalisation comprenant l'aide à la décision (aide aux études) et l'aide à l'investissement .

Pour l'aide à la décision, ce système intègre le principe de conditionner les aides au recours à un prestataire dont les compétences respectent un référentiel validé par l'ADEME.

Le tableau présenté ci-après liste les études concernées par ce principe et les référentiels validés par l'ADEME.



Version du 20/02/2018



LISTE DES CAHIERS DES CHARGES ET DES REFERENTIELS VALIDES PAR L'ADEME

Type d'étude	Cahiers des charges ADEME concernés	Cadre de Référencements reconnus par l'ADEME	Référencements considérés conformes identifiés ¹
Audit énergétique bâtiment	Audit énergie dans les bâtiments	RGE études	<ul style="list-style-type: none"> • OPQIBI : 19.05 - Audit énergétique des bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives • AFNOR CERTIFICATION : 01 A - Audit Energétique dans le domaine des « Bâtiments » • LNE : Qualification des prestataires d'audits énergétique – Domaine « Bâtiment • ICERT : 01-01 qualification audit énergétique des bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives
Audit éclairage interne		RGE études	<ul style="list-style-type: none"> • OPQIBI : 14.07 : Etude d'éclairage intérieur courant
Etude de faisabilité solaire photovoltaïque	Etude de faisabilité d'un projet d'autoconsommation photovoltaïque	RGE études	<ul style="list-style-type: none"> • OPQIBI : 20.11 - Etude d'installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque • OPQIBI : 20.15 - Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque • ICERT : BENR - Faisabilité/conception de la performance énergétique des lots techniques mention solaire PV

¹ La liste des référencements conformes est susceptible d'évoluer régulièrement. Cette liste sera mise à jour en conséquence sur site www.diagademe.fr

			<ul style="list-style-type: none"> • ICERT : BENR - Etudes/exé, suivi de travaux de la performance énergétique des lots techniques mention solaire PV
Etude de faisabilité solaire thermique	Etude de faisabilité d'une installation solaire thermique collective	RGE études	<ul style="list-style-type: none"> • OPQIBI : 20.10 - Etude d'installations de production utilisant l'énergie solaire thermique • OPQIBI : 20.14 - Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire thermique • ICERT : BENR - Faisabilité/conception de la performance énergétique des lots techniques mention solaire thermique • ICERT : BENR - Etudes/exé, suivi de travaux de la performance énergétique des lots techniques mention solaire thermique
Etude de faisabilité biomasse énergie	Etude de faisabilité d'une chaufferie biomasse	RGE études	<ul style="list-style-type: none"> • OPQIBI : 20.08 - Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion • ICERT : BENR - Faisabilité/conception de la performance énergétique des lots techniques mention biomasse
Audit énergie dans l'industrie	Diagnostic et accompagnement énergie dans l'industrie	Décret no 2014-1393 du 24 novembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> • OPQIBI : 17.17 - Audit énergétique dans l'industrie • AFNOR CERTIFICATION : 01 B - Audit Energétique dans le domaine des « Procédés Industriels» • LNE : Qualification des prestataires d'audits énergétique – Domaine « Procédés industriels »
Audit ou diagnostic énergie et CO2 transport	Objectif CO2 les transporteurs s'engagent	Décret no 2014-1393 du 24 novembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> • OPQIBI : 06.07 - Audit énergétique et CO2 des activités de transport de marchandises et/ou de personnes • AFNOR CERTIFICATION : 01 B - Audit Energétique dans le domaine des « Transports» • LNE : Qualification des prestataires d'audits énergétique – Domaine « Transport»

Etude Friche

Certification LNE
Services Sites et Sols
Pollués selon NF
X31-620 ou
équivalent

- Certification LNE Service Sites et Sols Pollués selon NF X31-620
 - Domaine A Etudes, assistance et contrôle
 - Domaine B Ingénierie des travaux de réhabilitation

L'AIDE A LA DECISION DE L'ADEME

L'ADEME souhaite contribuer, avec ses partenaires institutionnels et techniques, à promouvoir la diffusion des bonnes pratiques sur les thématiques énergie et environnement. Pour cela, son dispositif de soutien **aux études d'aide à la décision** (pré-diagnostics, diagnostics, étude de projets) est ouvert aux entreprises, aux collectivités et plus généralement à tous les bénéficiaires intervenant tant dans le champ concurrentiel que non concurrentiel, à l'exclusion des particuliers.

Dans le cadre de son **dispositif d'aide à la décision**, l'ADEME soutient financièrement les études avec un **objectif de qualité et d'efficacité** pour le bénéficiaire.

Les Cahiers des Charges de l'ADEME

Les cahiers des charges / guide pour la rédaction d'un cahier des charges de l'ADEME définissent le **contenu des études que l'ADEME peut soutenir**. Chaque étude est conduite par une société de conseils ci-après dénommée « le prestataire conseil » ou « Bureau d'études », pour un client ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou le « Maître d'ouvrage ».

Le suivi technique de l'ADEME

L'ADEME assure un conseil technique et un suivi de la prestation.

Pour ce faire, l'aide de l'ADEME implique une transmission des résultats de l'étude. Cette transmission d'information se fera par l'utilisation du portail Internet **DIAGADEME** (www.diagademe.fr) comprenant :

- Le rapport final d'étude
- Une fiche de synthèse complétée (figurant en annexe du présent cahier des charges).

Dans DIAGADEME :

- 1 - le **prestataire conseil** saisit les informations sur le résultat de l'étude
- 2 - le **bénéficiaire** de l'aide de l'ADEME (maître d'ouvrage) saisit son bilan de satisfaction sur la prestation

Compléter DIAGADEME est obligatoire et conditionne le paiement final de la subvention par l'ADEME au bénéficiaire.

La confidentialité de ces informations est garantie par l'utilisation des codes d'accès strictement personnels. Les informations ne sont accessibles que par l'ADEME, le prestataire et bénéficiaire du soutien de l'ADEME.

Contrôle – Bilan des études financées par l'ADEME

L'étude, une fois réalisée pourra faire l'objet - ce n'est pas systématique - d'un contrôle approfondi ou d'être analysée dans le cadre d'un bilan réalisé par l'ADEME. Eventuellement un contrôle sur site pourra être mené par un expert mandaté par l'ADEME afin de juger de la qualité de l'étude, de l'objectivité du rapport, de ses résultats, etc.. Dans tous les cas, le bénéficiaire et/ou le prestataire conseil pourront alors être interrogés sur l'étude et ses conséquences.

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Bâtiment
à U d i t
d'énergie
déchets
BTP - EnR

Entreprise
éco-conception
Diagnostic
énergie

Assistance
conseil
management
environnemental

Effet de serre
orientation
agriculture
déchetterie

Pollution
air - odeur
Plan de
déplacement
B r u i t



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers cedex 01



www.ademe.fr